

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
	Omnibus	Poste		Omnibus	Poste		Omnibus	Poste		Omnibus	Poste		Omnibus	Poste		Omnibus	Poste
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 50	PARIS. — D.	8 <sup>h</sup> 20	9 <sup>h</sup> 50	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 45	10 <sup>h</sup> 30	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 40	9 <sup>h</sup> 16	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	PARIS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30
Mercuès	6 40	1 4	— Express	8 30	7 45	Saint-Pons	4 55	10 30	BORDEAUX. »	» » »	» » »	Cabessut, halte	7 49	11 41	—	7 45	11 30
Parnac	6 52	1 16		8 40	7 55	Cieurac	5 11	10 46	BORDEAUX. »	» » »	» » »	Arcambal	8 2	12 4	CAPDENAC. D.	7 58	11 54
Luzach	7 18	1 23		8 50	8 15	Lalbenque	5 20	10 53	TOULOUSE. »	» » »	» » »	Vers	8 12	12 21	Lamadelleins	8 11	12 18
Castelfranc	7 30	1 48		9 10	8 35	Montpezat	5 31	11 5	BORDEAUX. »	» » »	» » »	Saint-Géry	8 21	12 38	Toirac	8 11	12 18
Puy-l'Évêque	7 40	1 57		9 20	8 45	Borredon	5 45	11 16	MONTAUBAN. D.	7 25	10 40	Montbrun, hal.	8 21	12 30	Montbrun, hal.	8 21	12 30
Soturac-Touzac	7 49	2 6		9 30	8 55	Causade	5 55	11 27	Founeuve	7 40	10 54	St-Géry, halte	8 35	1 5	Cajarc	8 34	12 52
Fumel	8 1	2 17		9 40	9 10	Réalville	6 5	14 36	Albias	7 55	11 3	St-Martin-Lab.	8 43	1 14	Calvignac, hal.	8 46	1 6
M. Libos. — A.	8 8	2 3		9 50	9 20	Albias	6 13	14 44	Causade	8 11	11 33	St-Géry, halte	8 57	1 35	St-Martin-Lab.	8 55	1 26
BORDEAUX. — A.	8 15	2 10		10 10	9 30	Founeuve	6 22	14 52	Montpezat	8 36	11 25	Cajarc	9 5	1 44	Calvignac, hal.	9 4	1 37
PARIS — Ar.	11 46	4 37		10 20	9 40	Montbrun, hal.	6 39	12 7	Borredon	8 51	11 36	Montbrun, hal.	9 12	2 10	Conduché	9 12	1 55
				10 30	9 50	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	Montpezat	9 18	11 56	St-Géry	9 24	2 16	Saint-Géry	9 28	2 22
				10 40	10 10				Lalbenque	9 44	12 13	Vers	9 35	2 25	Vers	9 35	2 35
				10 50	10 20				Cieurac	9 54	12 22	Arcambal	9 45	2 36	Arcambal	9 45	2 36
				11 00	10 30				Sept-Pons	10 7	12 34	Cabessut, halte	9 57	3 10	Cabessut, halte	9 57	3 10
				11 10	10 40				CAHORS. — A.	10 17	12 42	PARIS. — Ar.	11 46	4 37	CAHORS. — A.	10 6	3 20

Cahors, le 25 Juin.

## NOUVELLES POLITIQUES

### SÉNAT

Séance du 21 juin.

M. Isaac demande s'il est exact que quatre indigènes envoyés à l'île Alcatras pour y garder le drapeau français, sont morts de faim parce que les provisions qu'on leur avait données n'ont pas été renouvelées.

M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, répond que le fait est malheureusement exact; à la date du 26 octobre, M. le gouverneur du Sénégal Genouille, fit prendre possession de l'île Alcatras, inhabitable, mais possédant des gisements considérables de guano. On avait promis aux quatre indigènes qui s'y trouvaient de les ravitailler vers la fin du mois de décembre dernier; les provisions auraient dû être renouvelées; elles ne l'ont pas été, et dans la seconde quinzaine de janvier les pauvres indigènes y sont morts de faim.

J'éprouve, à le dire, une émotion que le Sénat comprend. M. le gouverneur du Sénégal ne paraît pas d'abord y avoir attaché d'importance (Bruits divers), et le 2 février, on a fait le tour de l'île, mais on la quitta sans même y être débarqué, supposant que les quatre indigènes avaient quitté leur poste. C'est au mois de mai seulement qu'un navire, passant près de l'île, a constaté le décès des quatre indigènes, morts de faim.

La responsabilité de l'administration supérieure de la marine est engagée, le gouverneur n'est plus en fonctions et échappe à notre autorité.

M. Lacombe. — Et l'homicide par imprudence?

M. le sous-secrétaire d'Etat aux colonies. — Le gouvernement saura accomplir son devoir et poursuivre la répression de pareils faits. Une enquête est commencée, et suivant les résultats qu'elle donnera, l'administration agira.

L'incident est clos.

### La politique de Guillaume II.

Le correspondant du *Gaulois* à Berlin, dit avoir reçu d'un diplomate les affirmations suivantes :

« Vous prétendez en France que le chancelier va servir de frein à la fougue ou à l'ambition de Guillaume II. Vous vous trompez : c'est Guillaume II qui sera le modérateur du chancelier.

« Le jeune prince s'est si bien mis dans la peau de son grand-père qu'il jouera son rôle au grand complet. S'il écoutait ses sentiments de haine, il aurait fort à faire : si l'empereur François-Joseph lui témoigne de l'amitié en toute occasion, il n'en est pas de même de l'archiduc Rodolphe.

« En Russie, il y a deux ans, Guillaume II fut tant et si bien humilié qu'il supplia, l'an dernier, son grand-père de ne point l'y renvoyer.

« Le jeune souverain a beaucoup changé, non pas que sa haine soit devenue de l'affection; mais il a déposé ses rages et ses colères d'enfant. Vous savez que je ne m'illusionne pas sur le compte de mon maître nouveau. Je le connais trop pour compter sur son cœur; mais je le connais assez pour compter sur son intelligence. Dans son intérêt, et seulement dans son intérêt, il sera pacifique. »

### Le Gouverneur général de l'Algérie.

On lit dans la *Patrie* : « M. Tirman, gouverneur général de l'Algérie, a fait savoir au gouvernement que sa santé ne lui permettait pas de rester plus longtemps à la tête de la direction suprême des affaires algériennes. Il est question de M. Massicault pour le remplacer. MM. de Mahy et Granet, députés, sont sur les rangs, dit-on, pour remplacer M. Massicault comme résident général en Tunisie. »

On lit dans les *Débats* que la commission administrative de l'Institut a décidé de faire une démarche auprès du président du conseil pour lui demander de rapporter le décret qui interdit au duc d'Annam le territoire français. Elle a écrit samedi à M. Floquet pour lui demander une audience, et elle a été reçue par lui vendredi.

Le *Corrézien* a annoncé que deux wagons

chargés de fusils Lebel, sortis de nos manufactures d'armes, auraient passé la frontière allemande. Cette nouvelle, dont le caractère est d'ailleurs invraisemblable, est formellement démentie par le ministère de la guerre.

### Les expulsions de Français en Allemagne

M. de Bonnefon, correspondant du *Gaulois*, et M. Ranson, correspondant du *Matin*, ont reçu de la préfecture de police l'ordre de quitter Berlin.

On suppose que l'expulsion de M. de Bonnefon a été motivée par les articles publiés sur l'armée allemande à la suite de ses voyages antérieurs, à Berlin. Quant à M. Ranson, il serait expulsé à cause de ses relations avec les médecins anglais et pour les articles qu'il a publiés sur eux.

On lit dans le *Gaulois* :

Quelle que soit la surprise que nous ressentions de cette nouvelle, nous nous abstenons d'apprécier la décision du gouvernement allemand, qui a agi évidemment dans la plénitude de son droit, les gouvernements pouvant toujours expulser les étrangers qui leur déplaisent. *Dura lex, sed lex!*

Les explications de M. de Bonnefon et les informations qu'il nous apportera, nous permettront sans doute de discuter la convenance d'un pareil acte, qui semble pris contre les correspondants de journaux français en général.

On lit dans le *Matin* :

Le motif allégué par cette dépêche, pour expliquer la mesure prise contre M. Ranson, est une simple querelle d'Allemand. Nous recevons aujourd'hui la première lettre de M. Ranson. Depuis son arrivée à Berlin il ne nous avait envoyé que des dépêches, et cet article n'a pu, par conséquent, motiver son expulsion, à moins que la police allemande n'ait pris la précaution, dont elle est assez coutumière, de décacheter sa lettre et d'en prendre connaissance avant nous.

D'autre part, le *Matin* reçoit de son correspondant permanent à Berlin la dépêche suivante :

Est-ce un signe du nouveau temps? Mais on va rendre la vie dure aux journalistes français venant à Berlin. Nos dépêches sont épluchées, et l'on supprime impitoyablement tout ce qui ressemble à une critique. L'autre jour on a supprimé un passage d'une de mes dépêches dans lequel je disais que la campagne entre Berlin et Potsdam offrait peu de charmes.

La mesure prise contre MM. de Bonnefon et Ranson est un autre indice. Le correspondant du *Gaulois* et l'envoyé du *Matin* partent ce soir, accompagnés jusqu'à la gare par des argousins. En cas de contravention, cent marks d'amende ou dix jours de prison. Si j'en crois certains renseignements, ces expulsions se rattacheront à un ensemble de mesures dont on a vu le commencement avec les passeports, mesures dénotant la plus parfaite mauvaise humeur à notre égard. On surveille avec la plus grande sévérité tout ce qui se publie dans la presse parisienne. Toute critique à l'égard de l'Allemagne est relevée. Journaux et journalistes sont mis à l'index.

L'Événement demande des représailles :

M. le ministre de l'intérieur se décidera-t-il à user de représailles? La plupart des correspondants allemands à Paris adressent à leurs journaux les articles les plus injurieux et les plus violents pour la France et son gouvernement. Quelques-uns d'entre eux sont, du reste, connus comme des agents à la solde du chancelier et attachés au service des renseignements. Depuis longtemps déjà ils auraient dû être expulsés de France.

Même note dans l'*Intransigeant* et la *Lanterne*.

On lit dans *Paris* :

On dirait que Guillaume II veut tâter la France. Cela nous dicte notre devoir. Désormais, il appartiendra sans conteste à notre gouvernement d'agir comme on agit, et de traiter les Allemands comme ils traitent les Français. Qu'il se donne la peine, comme c'est d'ailleurs son devoir absolu, de lire at-

147 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

III

DANS LEQUEL REPARAISSENT PLUSIEURS DE NOS ANCIENS PERSONNAGES

— N'ayez pas de souci pour cela, cher seigneur; tous vos gens, depuis le premier jusqu'au dernier, parlent l'espagnol; je les ai fait venir tout exprès de mon pays, situé sur la frontière même de l'Espagne. Soyez donc sans inquiétude à cet égard.

Le visage de l'haciendero s'éclaira subitement.

— Merci, dit-il en serrant la main de Julian.

Ce mot fut prononcé avec un tel accent de reconnaissance, que Julian se trouva amplement payé de toutes ses peines.

— A six heures et demie sans faute, n'est-ce pas? dit-il.

— Comptez sur mon exactitude, répondit don Cristoval de Cardenas avec un sourire de bonne humeur, en montant dans sa voiture.

Le cocher toucha, et la voiture partit au grand

trot.

Julian s'approcha alors du landau de la comtesse de Valenflours, dont la portière était restée ouverte, et, saluant la comtesse, il lui dit à voix basse :

— A cinq heures et demie, comme vous savez.

— C'est convenu, mon ami, répondit-elle en souriant.

Le valet de pied ferma la portière et la voiture s'éloigna rapidement.

Les nombreux domestiques de don Cristoval de Cardenas montèrent dans le fourgon de campagne, où ils s'installèrent du mieux qu'ils purent, en jetant des regards effarés autour d'eux.

Tous ces hommes étaient des Sonoriens à demi-sauvages, nés sur les domaines de don Cristoval de Cardenas, et, en toute leur vie, ils n'avaient vu d'autres villes que Urès, Hermosillo et Guaymas, où ils s'étaient embarqués.

Depuis leur débarquement au Havre, ils étaient en proie à une admiration qui touchait presque à l'hébétément; le chemin de fer surtout, dont ils ne se rendaient pas un compte bien net, bouleversait toutes leurs idées.

Trois remises à quatre places emportèrent les domestiques de la comtesse de Valenflours.

Mais il fallut une voiture spéciale pour emmener Dardar et son gardien Charbonneau.

Julian et Bernard, laissant les palefreniers de l'haciendero attendre que les mustangs, au nombre de douze, tous d'une rare beauté, fussent débarqués, regagnèrent leurs voitures, quittèrent enfin la gare et se séparèrent pour se rendre chacun chez soi.

A cinq heures, Julian d'Hirigoyen était de re-

tour à son hôtel.

Après avoir changé de toilette, Julian se rendit dans l'appartement de sa femme.

Madame d'Hirigoyen venait de descendre au jardin.

Julian se hâta de l'y aller rejoindre.

Après l'avoir embrassée, il lui fit compliment sur sa toilette, délicate de goût, de simplicité et de fraîcheur, et il lui offrit galamment le bras pour continuer sa promenade, ce que Denizà accepta en souriant.

Ils firent ainsi plusieurs tours de jardin, en causant de choses indifférentes.

Denizà, sans en avoir l'air, dirigeait sa promenade de façon à se rapprocher peu à peu de la porte qui l'intriguait si fort.

Julian riait sous cape de l'innocent manège de sa femme, et il la laissait faire sans paraître s'en apercevoir.

Tout à coup la jeune femme s'arrêta.

— Ah! s'écria-t-elle avec une feinte surprise.

— Quoi donc? demanda Julian.

— Une porte!

— Ma foi, oui, dit Julian avec bonhomie.

— Qu'est-ce que cela signifie?

— Dame! répondit Julian en riant, à mon avis, une porte signifie toujours un passage, une communication pour venir d'un endroit à un autre, répondit-il d'un air naïf.

— Tu te moques de moi! dit-elle en frappant du pied.

— Curieuse! reprit-il en l'embrassant.

— Je veux savoir ce que signifie cette porte,

reprit-elle avec une moue charmante.

— Dame! je te l'ai expliqué, il me semble;

une porte...

— Ce n'est point cela! s'écria-t-elle en lui coupant nettement la parole, car elle se fâchait. Cette porte cache un mystère, c'est ce mystère que je veux connaître.

— Je vais vous le révéler, moi, madame, répondit une voix au timbre à la fois doux et harmonieux.

Denizà, toute saisie, regarda son mari.

Celui-ci souriait.

Au même instant, la mystérieuse porte s'ouvrit et une dame parut.

— Madame la comtesse de Valenflours! s'écria Denizà, au comble de la joie, en bondissant comme une jeune chevrete et se jetant dans les bras de la comtesse. Oh! quelle délicieuse surprise!

Et se tournant vers son mari qui la regardait avec amour :

— Méchant! qui m'a tant tourmentée, ajouta-t-elle, je te pardonne, car je suis bien heureuse, et c'est à toi que je le dois.

Derrière la comtesse venaient ses deux enfants.

Les embrassades recommencèrent.

Puis, la première émotion un peu calmée, ce fut le tour des confidences.

Elles furent longues, si longues même, que Julian fut obligé d'avertir plusieurs fois sa femme qu'il était temps de rentrer dans les appartements pour recevoir les autres convives attendus.

— A propos, je vous demande à dîner, dit la comtesse en riant. Je ne suis à Paris que depuis une heure à peine, et je n'ai rien chez moi.

— Votre couvert est mis, chère Leona, nous vous nourrirons vous et vos chers enfants. Mon mari m'avait prévenue ce matin qu'il attendait

tentivement les correspondances envoyées de Paris à leurs journaux par les écrivains d'outre-Rhin qui profitent de notre hospitalité, et qu'à la première parole injurieuse il les expulse comme c'est son droit, il aura toute la France derrière lui pour l'approuver et le défendre; toute la France, qu'aucune offense ne doit trouver désarmée, et qui se sent assez sûre de sa force, assez attachée à la paix, pour appliquer elle aussi toutes ses lois et pour se faire respecter chez elle sans provocation, mais sans crainte.

La Gazette de France dit :

M. de Bismarck a dit qu'il ne nous déclarerait pas la guerre. Mais il entend abuser de la paix et par ses procédés, son attitude, ses discours, ses actes, rendre cette paix plus onéreuse pour la France que la guerre la plus meurtrière.

On lit dans le Temps, à propos des quatre nègres morts de soif et de faim dans l'île Alcatraz :

Le roi des Nalous, qui est un de nos alliés les plus fidèles, a été d'autant plus péniblement affecté de cet événement qu'il s'inquiétait à chaque instant du sort de ses hommes, et qu'on lui donnait toujours l'assurance qu'on ne les oubliait pas. On voit comment sa confiance a été récompensée.

Toute cette région des rivières du Sud sur laquelle nous avons établi notre domination est, du reste, vouée à l'incurie administrative la plus complète. Nos intérêts et ceux des populations indigènes y sont gérés par des agents choisis sans discernement, indépendants les uns des autres, et qui dans ces mêmes parages semblent se faire une loi de se contrecarrer mutuellement.

Cette situation, détestable à toute époque, peut nous susciter actuellement de très grosses difficultés, et il importe qu'on s'en préoccupe au plus tôt. Il est indispensable, si nous ne voulons avoir quelque grosse affaire sur les bras dans quelques années, que nous ménagions les indigènes du Fouta-Djallon, et que les fonctionnaires en contact avec eux soient capables de comprendre et d'exécuter une politique intelligente. De là, la nécessité de les choisir avec soin et de les recruter autrement que ne le sont ceux qui représentent l'administration sénégalaise dans les rivières du Sud.

Le Gaulois publie la dépêche suivante de M. Bonnefon, son correspondant expulsé :

Je serai demain à Paris. Je proteste contre la mesure que rien ne justifie dans mon attitude. Parmi les causes de mon expulsion, la principale donnée est mon article paru en tête du Gaulois, le 22 avril dernier, et intitulé : « L'archiduc kronprinz », plus vrai et plus actuel que jamais.

On lit dans la France :

Nous nous bornons simplement à faire remarquer qu'il existe à Paris un grand nombre de correspondants de journaux allemands parmi lesquels :

Albert Beckmann, de la National Zeitung, de Berlin ;  
Julius Boehm, du Baersen Courier, de Berlin ;  
Otto Brandes, du Tageblatt, de Berlin ;  
Cramer et de Scheidlein, de la Gazette de Cologne ;  
Otto Rouse, de la Staats Zeitung, de New-York ;  
Théodore Steinherz et Stuhl, de la Franzoesische Correspondenz ;  
Etc., etc.

plusieurs personnes à dîner. Quel dommage ! ajouta-t-elle, que nous ne puissions point passer cette première soirée en famille, nous avons tant de choses à nous dire, après une si longue séparation ! Ces indifférents qui vont s'asseoir à table près de nous gâteront notre joie, mais mon mari n'en fait jamais d'autres.

Et elle le menaçait du doigt.

— C'est terrible, répondit la comtesse en souriant, mais il nous faut en prendre notre parti. D'ailleurs, maintenant que nous habitons pour ainsi dire ensemble, les occasions de nous voir ne nous manqueront pas.

— C'est égal, je suis furieuse.

Julian ne disait rien, mais il souriait de plus belle.

Il offrit son bras à madame de Valenflours, et l'on rentra.

A peine était-on assis depuis dix minutes, que le roulement rapide d'une voiture se fit entendre. Presque aussitôt un valet de pied souleva la portière et annonça d'une voix vibrante :

— Le señor don Cristoval de Cardenas, la señora dona Luisa de Cardenas, dona Mercédès et don Pancho de Cardenas !

— Oh ! s'écria Denizá en portant la main à son cœur et se levant toute pâlisante, c'est trop ! c'est trop de joie à la fois !

Madame la comtesse de Valenflours et Julian s'élançèrent avec inquiétude vers la jeune femme, mais elle les repoussa doucement.

— C'est passé, dit-elle avec un charmant sourire. Oh ! la joie trop vive fait presque autant de mal que la douleur. Soyez le bienvenu, señor don Cristoval, et vous aussi, chère dona Luisa, ainsi

Ces correspondants de journaux allemands vivent tranquilles à Paris; quelques-uns ont même leurs grandes et leurs petites entrées dans les ministères et à la Chambre; il n'est pas d'amabilités que ne leur prodigent les questeurs, si durs pourtant aux journalistes français.

Et ces mêmes journalistes allemands ne laissent pas passer un jour sans nous insulter dans leurs feuilles reptiliennes; il n'est pas de calomnies qu'ils n'inventent et publient contre la France, jusqu'à dire, comme l'a fait récemment Cramer dans la Gazette de Cologne, qu'un Allemand ne pouvait plus se montrer sur les boulevards, à Paris, sans risquer sa vie.

**Le docteur Mackenzie.** — Il a été sérieusement question, ces jours derniers, de poursuites judiciaires à exercer contre le docteur Mackenzie. Il paraît, toutefois, qu'on a renoncé à ce projet, bien que les arguments mis en avant fussent, dit-on, assez forts. On prétend que le docteur Mackenzie reconnaît, dans le document officiel, que son diagnostic relativement à l'absence du cancer était faux. L'affaire n'est pas terminée, d'ailleurs, et on attend un rapport complet pour prendre une décision.

**Violation de territoire.** — Nous lisons dans les journaux d'Alsace :

« Le bruit court qu'une violation du territoire alsacien aurait eu lieu dans la banlieue de Courtavon. Deux gendarmes suisses auraient arrêté, sur le territoire allemand, un suisse domicilié à Courtavon. Le fait aurait eu lieu à l'extrême frontière. »

**L'affaire Hériot.** — On cherche toujours la cause de ce drame tout intime de la Boissière; on interroge, on intrigue, et l'on n'apprend rien de nouveau. La vérité sur ce mystère se cache, et ceux qui tentent de le dévoiler en sont réduits à machiner des romans de leur façon. Pendant que les curieux cherchent à percer ce mystère et que les légendes vont leur train, l'enquête commencée par M. Lemanissier, juge d'instruction de Rambouillet, se poursuit très activement.

Nous avons dit que ce magistrat avait saisi une carabine et un revolver dont s'était servi M. Hériot. Cette dernière arme contenait encore trois balles. Trois projectiles ont donc été tirés et non quatre, ainsi qu'on l'avait dit d'abord.

Deux de ces projectiles ont été retrouvés dans la pièce où le drame s'est accompli. Quant au troisième, malgré les plus minutieuses recherches, il n'a pu être découvert.

M. Lemanissier disait, il y a quelques jours, en parlant de l'instruction : « Le point à établir est celui-ci : Quand M. Hériot a tiré sur sa femme, était-il responsable ou non ? » Afin d'être fixé sur ce point, ce magistrat a chargé MM. Brouardel et Mottet, médecins légistes, d'examiner l'état mental de M. Hériot et de dresser un rapport concluant ou non à la responsabilité du commandant. Cet examen a eu lieu hier à la Boissière. Aussitôt après, M. Lemanissier rendra son ordonnance.

L'état de M. Hériot est aussi satisfaisant que possible. La plaie se cicatrise lentement, et la fièvre a considérablement diminué.

— Bien des bruits plus ou moins fondés ont couru depuis quelque temps sur M. Boulanger.

Ce qui paraît le plus certain, c'est qu'il vient de faire, on ne sait où, une mystérieuse villégiature de huit jours.

Or, voici que des nouvellistes assurant avoir des renseignements très précis racontent, que le brave général ne serait pas revenu bien portant de cette escapade; ils prétendent, notamment, qu'il n'aurait plus besoin d'affecter la claudication, s'il était encore tenu à observer les règlements militaires interdisant les « bordées. »

A la dernière réunion du comité boulangiste, qu'il a présidée, en arrivant de voyage, on a beaucoup remarqué l'affaiblissement physique et moral du général Lovelace.

**Procureur de la République assassiné.** — Une dépêche d'Avignon annonce

que vos chers enfants.

Alors ce fut un flot montant de caresses et de compliments qui menaçait de ne jamais tarir.

Mais heureusement le docteur d'Hirigoyen, Bernard et sa femme entrèrent presque en même temps dans le salon et vinrent faire ainsi diversion.

Puis on annonça le dîner et on passa dans la salle à manger.

Lorsque les premiers services eurent enfin disparu, la conversation un peu languissante jusqu'à ce moment, devint alors générale.

— Laissez-moi vous dire avant tout, s'écria l'haciendero, que nous sommes dans l'admiration.

Don Julian, vous et votre ami don Bernardo, vous m'avez ménagé la plus agréable surprise. Ma foi, nous sommes en famille ici, pourquoi ne l'avouerais-je pas ! Ma femme et moi nous avons été touchés jusqu'aux larmes en pénétrant dans notre hôtel; nous avons cru rentrer à la Florida après une longue excursion dans la savane. C'est véritablement miraculeux ! Tout y est, jusqu'à la salle à manger. Je me suis senti tout de suite à mon aise; dès le premier moment, j'étais chez moi. Que de soins et de mémoire il vous a fallu, chers amis, pour reconstituer tout cela tel que vous l'avez vu là-bas, dans l'Arizona !

— La mémoire du cœur suffit pour cela, répondit Julian avec émotion; on fait ce que l'on peut pour prouver à ses amis que l'on n'oublie rien, ajouta-t-il avec intention.

L'haciendero sourit et se hâta de changer de conversation.

Il redoutait surtout des allusions, si voilées qu'elles fussent, de la part des amis qu'il aimait

que M. Masserou, procureur de la République à Apt, vient de mourir des suites du coup de revolver, que le cafetier Tamisier tira sur lui.

**Stanley.** — Une dépêche de Saint-Paul de Loando, de source anglaise, ne confirme pas la mort de Stanley, mais elle constate que de graves dangers menacent l'expédition.

Le major Bartelot se prépare à la secourir.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

**Conseil de Préfecture.** — Séance du 20 juin — Election municipale de Flaugnac. — M<sup>e</sup> Munin-Boordin demande que M. Fustier, commissaire spécial des chemins de fer, nommé commissaire enquêteur, soit remplacé par un commissaire enquêteur, pris dans le Conseil de préfecture.

MM. Larnaudie et Siméon protestent en disant qu'il y a eu fraude pendant l'élection du 6 mai; ils prétendent et ils affirment qu'il y avait 312 électeurs inscrits et que dans l'urne on a trouvé 314 bulletins; 3 bulletins annulés, ce qui fait 317, soit 5 bulletins en plus des émargements.

M. Calvet Pierre, meonier, déclare que M. le maire lui a donné un bulletin marqué avec le cachet de la mairie, en lui recommandant de le mettre dans l'urne, sans quoi il pourrait se trouver malheureux.

Un autre électeur a reçu un bulletin portant le cachet de la mairie; on lui a promis de le faire nommer cantonnier.

Le Conseil de préfecture, avant de délibérer, demande à prendre connaissance du dossier de M<sup>e</sup> Munin-Boordin et de celui du maire.

Il met l'affaire en délibéré.

Le Conseil examine une autre protestation dans laquelle un bulletin, qui a été marqué avec des ciseaux, n'a pas été compté.

Le Conseil de préfecture demande un rapport aux parties sur cette affaire.

**Commune de Sonac.** — Une protestation a été faite contre l'élection de l'adjoint, qui est en même temps débitant de tabac.

Le Conseil de préfecture rejette la protestation.

**La classe de 1887.** — Jeudi ont été terminées dans toute la France, les opérations des conseils de révision pour la classe de 1887.

Contrairement à certains bruits répandus, aucune restriction n'a été apportée cette année dans les dispenses prévues par la loi; les conseils de révisions ne pouvaient, du reste, s'en référer qu'à la loi sur le recrutement actuellement en vigueur.

Une question intéressante se posait cependant pour la première fois.

On sait que le général Ferroü, faisant par anticipation application de la loi de trois ans, a incorporé toute la classe de 1886 en supprimant la seconde portion du contingent (une année de service).

Or, aux termes des instructions ministérielles, les militaires appelés à faire un an de ser-

tant et qui lui devaient leur bonheur.

Vers la fin du dîner, don Cristoval dit tout à coup :

— A propos, vous vous souvenez sans doute du Mayor ?

— Certes, répondit Julian.

— Nous avons de bonnes raisons pour cela, ajouta Bernard.

— Serait-il ressuscité ? demanda le docteur en riant.

— Précisément, reprit don Cristoval. Tout le monde le croyait mort; eh bien, pas du tout, cette fois encore il avait échappé, par la protection du diable sans doute.

— Cela est évident, dit Bernard en riant; ils ont fait un pacte ensemble. Mais le diable sera volé, le Mayor est plus fin que lui.

— Pendant près d'un an on n'entendit pas parler de lui; puis tout à coup il reprit ses brigandages; il a disparu de nouveau depuis six mois, cette fois définitivement assure-t-on. Il paraît, du moins tel est le bruit qui court, il paraît, dis-je, qu'il est très riche; par exemple, j'ignore quel est le malheureux qui a fait les frais de cette fortune mal acquise. Quant à ce hideux coquin de Feliz Oyandi, que vous avez arrêté vous-même à la Florida, le jour de votre mariage, vous en souvenez-vous ?

— Parfaitement, dit Julian.

— Quant à celui-là, il doit être mort, ajouta Bernard.

— Pas le moins du monde ! il est très vivant, au contraire; il a, on ne sait comment, réussi à s'échapper la veille même du jour où il devait être fusillé. On ne sait pas ce qu'il est devenu,

vice ne peuvent conférer la dispense à leur frère.

Dans ces conditions, aucune désignation de deuxième portion n'ayant été faite pour la classe de 1886, les conseils de révision, se conformément au texte de l'article 17 de la loi du 27 juillet 1872, ont accordé la dispense à tous les jeunes gens ayant un frère de la classe 1886 sous les drapeaux, quel que soit le numéro obtenu par ce dernier.

Les dispenses à titre de frères de militaires, se trouvent donc, cette année, plus nombreuses.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 juillet

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie du Chemin de Fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Agen le vendredi 6 Juillet à

de Villebois-le-Moutier	à	2h. 45 soir.
de Villebois-le-Moutier	à	3h. 2 soir.
de La Benque	à	12h. 13 soir.
de Cahors	à	12h. 50 soir.
de Cazouls	à	2h. soir.
de Craysses-Mouly	à	2h. 22 soir.
de La Rivière-de-M.	à	2h. 12 soir.
de Souliac	à	3h. 44 soir.
de Ribérac	à	4h. 35 soir.
de Périgueux	à	7h. 49 soir.

et des stations intermédiaires jusqu'à La Coquille inclusivement.

Les Prix sont ainsi fixés :

D'Agen, Villebois-le-Moutier, La Benque, Cahors, Sauveterre et stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> classe, 45 fr. ; 3<sup>e</sup> classe 32 fr. ;

La Villefranche-de-Belvès, Cazouls, Craysses-Mouly, La Rivière-de-Mansac, Souliac, Ribérac, Périgueux, La Coquille et stations intermédiaires, 2<sup>e</sup> classe 36 fr. ; 3<sup>e</sup> classe 25 fr. par place, aller et retour compris.

Au retour, le départ de Paris aura lieu, le Lundi, 16 Juillet à Midi 35.

Le Mont-Dore, la Bourboule, Néris-les-Bains

A l'occasion de la saison thermale de 1888, la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans a organisé un double service direct de jour et de nuit, qui fonctionnera du 18 juin au 9 septembre, entre Paris et la gare de Laqueuille, par Vierzon, Montluçon et Eygurade, pour desservir les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, au départ de Paris et de Laqueuille. En outre, un wagon-restaurant est ajouté aux trains de jour.

Départ de Paris 8 h. 55 m. matin. 8 h. soir.

Départ de Laqueuille, midi 40 m. matin 8. 48 m. soir.

La durée totale du trajet, y compris le parcours de terre entre la gare de Laqueuille et les stations thermales du Mont-Dore et de la Bourboule, est de 11 h. 30 m. à l'aller et de 11 h. au retour.

Où diable peuvent être passés ces deux affreux bandits ?

— Feliz Oyandi aura été rejoindre le Mayor; ces deux gaillards-là sont faits l'un pour l'autre, dit Bernard en riant.

— Dans tous les cas, dit Julian, je ne leur conseille pas de venir à Paris, car s'ils osaient s'y risquer, ce serait leur dernière étape.

— Je ne serai véritablement heureuse, murmura Denizá à demi-voix, que lorsque je serai certaine que ces deux hommes sont dans l'impossibilité de nuire.

— Tu n'as plus rien à redouter ni de l'un ni de l'autre, ma chérie, lui dit tendrement Julian.

Nous n'insisterons pas davantage sur les événements de cette histoire rétrospective qui ne saurait être qu'un résumé très succinct.

Les trois années qui suivirent se passèrent sans incidents dignes d'être rapportés.

Nos personnages étaient heureux et jouissaient de ce bonheur si chèrement acheté.

On n'avait plus entendu parler des deux féroces bandits.

Cette fois, tout faisait supposer qu'ils ne reparaitraient plus.

Le docteur d'Hirigoyen et don Cristoval de Cardenas les croyaient morts.

Seuls, Julian et Bernard, plus avisés ou plus soupçonneux, se tenaient sur leurs gardes.

L'haciendero avait fait un court voyage au Mexique; mais il s'était hâté de revenir à Paris qu'il affectionnait tous les jours davantage.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

Prix des places, y compris le trajet dans le service de correspondance de Laqueuille au Mont-Dore et à la Bourboule, et vice versa :

1<sup>re</sup> classe, 58 fr. 15 — 2<sup>e</sup> classe, 43 fr. 75 — 3<sup>e</sup> classe, 31 fr. 60.

Aux trains express partant de Paris à 8 h. 55 m. du matin et de Chamblet-Néris, à 3 h. 35 soir, il est affecté une voiture de 1<sup>re</sup> classe pour les voyageurs de ou pour Néris-les Bains, effectuant ainsi le trajet entre Paris et la gare de Chamblet-Néris sans transbordement, en 6 heures 41 m. à l'aller et 6 heures 9 m. au retour.

On trouve des omnibus de correspondance à tous les trains, à la gare de Chamblet-Néris, pour Néris, et vice versa.

**Bains de mer de l'Océan**

Billets d'aller et retour à prix réduits  
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets Aller et Retour de toutes classes, par toutes les gares du réseau, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-eaux, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Bats, Le Croisic, Guérande, Vannes, Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Louis, Larmor) Concarneau, Quimper, Douarnenez, Châteaulin.

Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces Billets (33 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation devra être faite et le supplément payé avant l'expiration de la durée de validité primitive ou prolongée.

Ces formalités pourront être remplies, soit à la gare de départ, soit à la gare destinataire.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet pour les stations au delà d'Aray, vers Landerneau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Aray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Roborden et Quimper.

Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

DELIVRANCE DES BILLETS : A la gare du Chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz ; au bureau, 8, rue de Londres. Ainsi qu'à tous les autres bureaux, Succursales, Gares et Stations de la Compagnie d'Orléans.

En province, les Billets doivent être demandés au Chef de gare quatre jours avant celui du départ.

**Arrestation.** — La gendarmerie de Montcuq a arrêté, sur le champ de foire de cette localité, le nommé Farraguet Henri, sujet espagnol, et Maria Lafitte, sa concubine.

Ce couple intéressant avait mis en vente cinq brebis dont il n'a pu justifier la provenance.

Ces deux individus viennent d'être écroués à la maison d'arrêt de Cahors.

**L'affaire de Labastide-Marnhac.** — Les deux individus de Labastide, arrêtés par la gendarmerie de Cahors et accusés d'avoir fait sauter le mai placé sur la place au moyen d'une cartouche de dynamite, ont été rendus à la liberté.

**Affaire de Chancelade. — Suite.**

Voici une déposition assez grave qui engage la responsabilité d'Imbert. Le carrier Tranquille, n'a jamais rien vu chez M. Chaigneau où il travaillait. Mais son frère qui travaillait chez M. Imbert avait remarqué des fentes aux piliers, ce qui lui inspira des craintes. Il disait : « Un moment ou l'autre, il en tombera quelques morceaux. » M. Imbert le força quand même d'aller dans les endroits ainsi menacés.

M. Imbert, qui entend cette déposition, protesta énergiquement.

Suit une série de témoignages qui tous s'accordent à reconnaître que chez Chaigneau il n'y avait rien, mais que chez Imbert des piliers étaient fendus. L'un a assisté à la rupture d'un argilier en 1882. Un autre a vu tomber un gros bloc de pierre près de la pompe. Un troisième déclare qu'il n'a jamais vu d'ingénieurs dans les carrières.

Berois a placé un morceau de bois dans la fente d'un pilier ; ce morceau de bois a remué. Duroux a eu sa scie rivée dans une crevasse.

Antoine Boissière dépose qu'Imbert prenait la bonne pierre et laissait la mauvaise pour les piliers.

Ullier vient déclarer qu'il a aussi vu des fentes dans l'exploitation de Chaigneau.

Jean Bonnet a recueilli de Parcellier, une des

victimias, certains propos. Les charrettes, paraît-il, passaient difficilement dans le chantier d'Imbert soit à cause de l'exhaussement du sol, ou de la dépression des piliers.

Cette audience se termine par la déposition de M. Lagrange, maire de Chancelade. En 1866, M. Lagrange étant maire, l'administration, à la suite d'une enquête, tenta d'établir aux carrières de Chancelade un règlement en date de 1836, fait spécialement pour les carrières de Brantôme. Ce règlement parut inapplicable et la tentative n'eût pas d'autres suites.

Plus tard, en 1873, nouvelle enquête qui n'eût pas plus de résultat que la précédente.

Enfin, en 1882, M. Lagrange, se trouvant sur la montagne, constata un énorme trou provenant de la dépression du sol.

M. Lagrange termine en racontant brièvement la catastrophe et les mesures qu'il prit immédiatement pour prévenir les autorités et organiser des secours. Il a pénétré dans les carrières et a assisté à la reconnaissance des cadavres.

L'audience est levée à six heures.

**DERNIERE LOCALE**

**Jubilé.** — Par une décision du 13 juin 1888, N. T. S. P. le Pape, a daigné dispenser de faire maigre pour le vendredi 29 du courant, fête des SS. apôtres Pierre et Paul, mais seulement pour cette année de son jubilé sacerdotal.

**Conseil de préfecture.** — Dans son audience d'hier, le Conseil de préfecture a eu à statuer sur les protestations présentées contre les élections de Labastide-Marnhac, de Luzech et de Castelnaud.

La protestation de Labastide-Marnhac est rejetée.

Les protestations concernant les élections de Castelnaud et de Luzech, sont mises en délibéré.

**Postes et télégraphes.** — Mlle Deleau, receveuse des postes à St-Cirq-Lapopie, a été nommée à Caste France.

**Contributions indirectes.** — M. Pezet, receveur des contributions indirectes à Lacapelle-Marival a été élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

— M. Bouzon, receveur à Labas ide-Morat, a été élevé sur place à la 2<sup>e</sup> classe de son grade.

**Manufactures de l'Etat.** — M. Holzer, ancien sous-officier, est nommé commis stagiaire de culture à la direction de Cahors.

— M. Maucroc, commis de culture de 6<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est élevé à la 5<sup>e</sup> classe.

— M. Cazard, commis de culture de 7<sup>e</sup> classe à la direction de Cahors, est élevé à la 6<sup>e</sup> classe.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Nous recevons la note suivante, qui renferme des observations parfaitement justes :

Le bruit court — et nous nous en faisons l'écho sous toutes réserves — que M. Pilo, directeur des Théâtres de Montauban et de Cahors, étant en pour-parler avec M. Brasseur, le grand comique du Palais-Royal, pour une série de représentations à donner dans ces deux villes, avait demandé la salle à la municipalité cadurcienne et n'avait pu l'obtenir parce qu'elle est à la disposition de l'autorité militaire à laquelle M. Pilo aurait été prié de s'adresser.

Nous comprenons parfaitement qu'il ait fallu loger pendant la période d'exercice des territoriaux ces militaires dans les bâtiments communaux, puisque la caserne avait été évacuée comme contenant des germes de maladie épidémique et qu'on ne pouvait pas mettre ces soldats essentiellement temporaires, là où on avait jugé prudent de faire partir les autres ; mais il nous a toujours semblé que le Théâtre était moins propice que tout autre bâtiment au logement des militaires, et qu'on ne devrait l'utiliser pour cela que dans le cas d'extrême nécessité, à cause de son affectation.

Mais si on n'a pas voulu ou pu faire autrement, soit pour ne pas déranger trop de monde, soit pour tout autre motif, il semble tout indiqué qu' aussitôt son office provisoire rempli, le devoir de l'architecte de la ville devait être de faire immédiatement telles diligences nécessaires pour rendre la salle de spectacle à sa destination propre. Que Mars laisse au plus vite la place à Orphée pour qu'il puisse tout à son aise, dans son temple, filer le parfait amour avec son Eurydice. Chacun chez soi, autant que possible.

Le bruit d'une représentation de Brasseur chez nous n'a rien d'ailleurs de bien surprenant, puisqu'il en a donné à Auch, il y a quelques jours à peine.

Cette ville n'offre pas, tant au point de vue du goût, qu'à celui des garanties et des ressources artistiques, bien plus d'avantages que la nôtre.

Il avait été aussi question d'une représentation de Sarah Bernhardt. A ceux qui auraient envie de

sourire à cette autre nouvelle, nous leur dirons que Sarah Bernhardt a joué à Tarbes, la semaine dernière et qu'elle se propose de jouer, paraît-il, dans d'autres villes du Midi d'une importance aussi secondaire que celle-là.

D'un autre côté, pour qui connaît l'entregent du directeur M. Pilo et la hardiesse de ses projets que ne récompensent pas toujours la fortune, laquelle sourit cependant aux audacieux, dit-on, — la chose est parfaitement vraisemblable — il paraît même qu'elle serait vraie.

Nous prions donc la municipalité de Cahors de faire tout son possible pour procurer des logements suffisants, hors le Théâtre, pour les soldats quand on se trouvera dans l'impérieuse nécessité de les loger ailleurs qu'à la caserne.

Et pour l'instant, nous la prions de prendre tels soins nécessaires pour rendre, si ce n'est déjà fait, — le Théâtre aux directeurs lyriques ou dramatiques qui pourraient le demander.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 16 au 24 juin 1888

**Naissances.**

Gébrat, Georges, rue Nationale.  
Froment, Emile, rue du Tapis Vert.  
Brigidou, Augustine, rue des Boulevards.  
Irdelle, Eugénie, rue du Portail Alban.

**Mariages.**

Rigal, Camille, et Fraysse, Lucie.

**Décès.**

Neulat, Antoine, 2 ans, à Lacapelle.  
Conton, Jean, 68 ans, rue du four St-Barbe.  
Mispoulié, Jean, 61 ans, rue Castanié.  
Lianzu, Jeanne, 81 ans, Hospice.  
Rival, Pierre, 70 ans, rue des Boulevards.  
Pelouse, Marie, 13 ans, rue St-Barthélemy.  
Fancher, Marguerite, 2 mois, rue Clément-Marot.  
Pechberty, Marie, 71 ans, Hospice.  
Murat, Elodie, 34 ans, rue des Sonbiron.  
Richard, Jean, 59 ans, rue St-Maurice.

**Bibliographie**

(Suite).

**L'An 1789**, par Hippolyte Gautier (Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot). — Paris (1).

Or, si le drame commence, l'art veut que le spectateur soit clairement initié à la situation générale et au caractère des divers personnages qui doivent jouer les principaux rôles. C'est en effet avec une grande habileté d'exposition que l'auteur nous transporte dans les divers milieux sociaux dont la vue nous explique les agitations, les résistances, les catastrophes, c'est avec une sûreté de main dont l'énergie n'exclut jamais la délicatesse qu'il remet en pleine lumière les diverses physiologies qui vont animer la scène.

Et d'abord personnifiant cette « espérance » qui semble sourire à toutes les âmes, le financier Necker qui a son appui sur l'opinion publique comme le roi sur l'amour du peuple, puis le conseil qui, tout gagné aux idées du ministre, va au-devant des vœux populaires, en doublant la représentation du tiers dans le sein des Etats généraux convoqués, puis le peuple qui, en dépit des grandes misères qu'il endure par ces temps de saisons rigoureuses, par ces périodes de famine dont le minutieux tableau nous saisit au cœur, reste plein de confiance, refusant pour ainsi dire de participer aux mouvements dont il ne sait, ni ne veut comprendre la portée, parce que ces passionnés ne sont point encore allumés, parce que l'ancien procès entre l'ancien régime et le nouveau semble pouvoir se dénouer sans l'intervention de la multitude.

Puis la maison du roi, tableau dont le puissant intérêt ressort du soin avec lequel l'auteur en a fouillé attentivement, minutieusement les moindres détails.

Puis le roi (le premier qu'on ait vu depuis des siècles porter sur le trône, avec un cœur droit, des sentiments humains, des goûts simples et des mœurs pures, qui a toutes les piétés, les piétés de la famille comme la piété du chrétien (celle-ci de bon aloi), ni superstitieux, ni fanatique et qui n'aspire qu'à être en tout l'homme du devoir) ; ce roi qui dit un jour à M. Turgot :

« Il n'y a que vous et moi qui aimons le peuple », et un autre jour à M. de Calonne, dont il avait écouté les séduisants projets de réforme financière : « Je n'en ai pas dormi cette nuit, mais c'était le plaisir ». Ce roi qui, ainsi qu'un ambassadeur de Suède l'écrivit à son souverain, « a dressé une liste de tous les plus honnêtes gens de son royaume, et, se barricadant d'honnêtes gens, a toujours sous les yeux cette liste pour les choix qu'il doit faire, mais ce roi chez qui les réveils d'absolutisme succèdent à des attendrissements réformateurs et brisent l'œuvre commencée ; car la lassitude lui vient vite, et bien vite l'indécision, qui est le fond de son caractère, le regagne... Voulant toujours le bien et croyant toujours le faire, il est condamné qu'à ne servir que les passions de sa cour. D'où la sinistre étendue des malheurs qui doivent fondre sur lui, et par lesquels il expiera, lui, bon, vertueux, mais faible et prudent, les fautes, les désordres et les rigueurs de ses ascendants.

Puis, la jeune reine qui, après avoir été admirée, choyée, fêtée, acclamée, est toute étonnée de se voir un jour l'objet de l'animosité populaire, « la reine qui s'écrie douloureusement quand elle a pu reconnaître les premiers signes de froideur ou d'aversion : « Que leur ai-je fait ? » Ce qu'elle leur a fait : aucun mal, pense-t-elle assurément. Faut-il le dire ? Elle a été coupable de frivolité, dans un moment où la frivolité, naguère adorée sous Louis XV comme un charme de la jeunes-

se française, n'était plus de mise ; coupable d'insouciance royale, contrastant avec la source de menace d'un ciel assombri, devenant un crime aux yeux des citoyens inquiets ; elle a joué la comédie à Trianon, tandis que les créanciers de l'Etat se lamentaient dans l'épouvante ; elle a simulé des pastorales dans ses chalets, dans ses laiteries ; ce n'était plus l'heure de se faire bergère par amusement. Oh ! on ne les a pas pardonnés à la reine, ces enfantillages attardés.

D'ailleurs, une mine souterraine a été creusée sous ses passe-temps les plus innocents par des mains vindicatives ou intéressées à la perdre. Il s'est formé contre elle, pour ajouter aux propos imprudents des courtisans, une œuvre systématique de malveillants, qui ont fait arme de tout, de ses rires et de ses pleurs, de ses amitiés et de ses rancunes ; ils ont tout travesti, tout noirci : sa vie mondaine quand elle animait la cour par de brillantes réceptions ; sa vie retirée quand elle s'éloigna de ces divertissements ; son luxe, quand elle donnait à la mode le signal des étoffes richement garnies et des coiffures hautement échafaudées ; sa simplicité quand elle en vint à la percale blanche, au linon modeste ; on s'est alors écrié : « La voilà maintenant qui se montre en chemise, etc., etc. ! »

Sans que nous citions davantage on peut voir combien l'historien sait, tout en observant les lois rigoureuses de la fidélité, s'astreindre aux impartiales déférences qui sont la marque évidente de l'esprit droit et sain ; combien d'un regard profondément scrutateur il sait faire la juste part due aux influences originelles, aux milieux, aux circonstances. Disant ce qu'il voit, comme il le voit, toujours avec une entente très lucide des effets et des causes, sans céder lui-même aux passions dont il excelle cependant à décrire les entraînements ; suivant pied à pied la marche des personnages et des événements, ne laissant rien échapper de ce qui les rend intéressants et pittoresques, il déroule peu à peu par le détail l'aspect d'ensemble de cette étrange époque ; partout, d'ailleurs, dans le texte, d'un style à la fois très sobre et très élégant, très châtié et très coloré, foisonnent les curieux fac-similes d'images du temps, qui font que l'époque elle-même vient se montrer aux yeux pendant que le récit l'évoque pour l'esprit. En somme, œuvre d'une exactitude et d'une dignité parfaites, conçue dans l'unique et très rare intention de rendre évidente ce que nous pourrions appeler la vraie vérité et non de flatter par l'interprétation arbitraire du passé telle ou telle passion du jour présent ; œuvre empreinte de tous les sérieux mérites qui font qu'une œuvre reste, œuvre qui, sans nul doute, restera.

(1) L'An 1789 formera 50 livraisons à 1 franc. Une livraison par semaine renfermant 16 pages de texte format in-4, 2 planches hors texte et de nombreuses gravures. Envoi la 1<sup>re</sup> livraison contre 45 cent. en timbres-poste.

**BOURSE. — Cours du 22 juin 1888.**

3 0/0.....	82 85
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 45
4 1/2 0/0 1883.....	106 25
Actions Orléans.....	1,323 75
Actions Lyon.....	1,248 75
Action Panama.....	363 75
Obligations Orléans 3 0/0.....	405 00
Obligations Lombardes.....	297 50
Obligations Saragosse.....	358 00

**L'énergie manque !**

Chaque jour, on se dit : « Cela ne peut pas durer ainsi, aujourd'hui je vais prendre quelque chose, ou je tomberai certainement malade », et le jour se passe, et l'on ne fait rien. Les malaises font place à des maladies sérieuses et l'on regrette alors son manque d'énergie. Pour tant l'emploi des Pilules Suisses, qui auraient guéri ces malaises, n'est ni coûteux, ni difficile, les gens actifs et prudents le savent bien.



40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

**ETUDE**

de M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**EXTRAIT**

DE

**Jugement de séparation de biens**

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du treize juin courant, la dame Marie-Anne Grégory, épouse Bonnet, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Lugagnac, a été séparée de biens d'avec le sieur Cyprien Bonnet son mari, propriétaire domicilié avec elle de ladite commune de Lugagnac.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE  
DE

# PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR : M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots

ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN

Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Décembre et 1<sup>er</sup> Juin de chaque année

REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans

TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1<sup>er</sup> tirage le 16 Août 1888

3 lots de 500.000 fr. — 3 lots de 250.000 fr. — 6 lots de 100.000 fr., etc.

16 Août		15 Octobre		15 Décembre		15 Février		15 Avril		15 Juin	
Francs.											
1 lot de.....	500.000	1 lot de.....	250.000	1 lot de.....	500.000	1 lot de.....	250.000	1 lot de.....	500.000	1 lot de.....	250.000
1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000
2 lots de 10.000.	20.000										
2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000	2 — 5.000.	10.000
5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000	5 — 2.000.	10.000
50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000	50 — 1.000.	50.000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3.390.000

4 tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500.000 fr. — 2 lots de 250.000 fr. — 4 lots de 100.000 fr., etc.

16 Août		15 Novembre		15 Février		15 Mai	
Francs		Francs		Francs		Francs	
1 lot de.....	500.000	1 lot de.....	250.000	1 lot de.....	500.000	1 lot de.....	250.000
1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000	1 — .....	100.000
1 — .....	10.000	1 — .....	10.000	1 — .....	10.000	1 — .....	10.000
1 — .....	5.000	1 — .....	5.000	1 — .....	5.000	1 — .....	5.000
5 lots de 2.000.....	10.000						
50 — 1.000.....	50.000	50 — 1.000.....	50.000	50 — 1.000.....	50.000	50 — 1.000.....	50.000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 juin 1888 (art. 1<sup>er</sup>, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou Titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'émission payable comme suit :

SOMMES NETTES A VERSER

1 <sup>er</sup> Versement	20 fr. en souscrivant.	20 fr. »
2 <sup>e</sup> —	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40 »
3 <sup>e</sup> —	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4 <sup>e</sup> —	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18
5 <sup>e</sup> —	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44
6 <sup>e</sup> —	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7 <sup>e</sup> —	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	42 60
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an, jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 1889.	41 18
TOTAL.		349 fr. 34

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

- A la Compagnie Universelle du Canal Interoceanique, 46, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, Place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte de Paris, Place Ventadour.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

## Avis Important

Pour cause d'extention, C<sup>o</sup> Française, pour l'exploitation de Brevets Français et Etrangers, pour produits nouveaux, déjà mis en valeur et très recherchés, demande dans le département un Représentant Général, honorable, actif et bien posé, pouvant souscrire quelques actions comme dépositaire de la Compagnie. Inutile de répondre si l'on ne peut souscrire. — Ecrire : Banque Mobilère et Foncière, 46, boulevard Haussmann, Paris.

**GUÉRISON CERTAINE**  
et RADICALE  
DE TOUTES LES  
Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS,  
Psoriasis, Acné, etc.;  
des PLAIES et  
ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange  
nullement du travail; il est à  
la portée des petites bourses,  
et, dès le deuxième jour, il pro-  
duit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND,  
MÉDECIN SPÉCIALISTE  
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).  
CONSULTATIONS GRATUITES  
par Correspondance

## Tribunal de commerce de Saint-Yrieix

AVIS AUX CRÉANCIERS

MM. les créanciers de la faillite du sieur Joseph Sauvanet, entrepreneur de travaux publics à Saint-Germain-les-Belles, sont de nouveau prévenus qu'ils doivent se présenter en personne ou par fondés de pouvoir aux syndics de la faillite, et leur remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes qu'ils réclament, si mieux ils n'aiment déposer lesdites pièces au greffe du tribunal de Saint-Yrieix.

La vérification commencée le neuf juin mil huit cent quatre-vingt-huit, au palais de justice, à Saint-Yrieix, est continuée et sera close le vendredi, treize juillet prochain, à midi. 960

Le propriétaire-gérant, Laytau.

## Établissement Hydrothérapique

CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple .....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX  
Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS